



# FLASH-NÉGO

Le 28 septembre 2011

**15 mois plus tard...**

## **LA SIGNATURE DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE**

Le 24 juin 2010, nous paraphions une entente de principe avec le gouvernement et 15 mois plus tard, le 28 septembre 2011, votre comité de négociation signait la convention collective qui sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2015.

**Maintenant, à quel moment entreront en vigueur les changements apportés à cette convention collective?**

— Les dispositions de la convention collective entreront en vigueur le 28 septembre 2011

— Notre nouveau salaire, ainsi que les primes et suppléments nous seront versés au plus tard 60 jours après la signature de la convention collective

**Qu'est-ce qui est rétroactif et quand le recevrons-nous?**

Les dispositions suivantes prennent effet à compter du 1er avril 2010 :

1— Temps supplémentaire

2— Primes (Prime de soir, prime de nuit, prime d'horaire brisé, prime pour responsabilité additionnelle, prime de chef d'équipe, vérification des fournaises)

3— Taux et échelles de salaire, y compris l'indemnité de sécurité d'emploi, la prestation d'assurance salaire incluant celle versée par la CSST, SAAQ, les jours de maladie payables au 30 juin de chaque année, etc.

L'employeur a 60 jours après la signature de la convention collective pour nous verser toutes les sommes dues.

## **Maintien de l'équité salariale :**

Certaines classes d'emplois recevront dans les 21 jours suivants la signature de la convention collective, l'ajustement salarial auquel ils ont droit depuis le 31 décembre 2010 avec l'intérêt légal de 5% prévu à la loi.

Voici les classes d'emplois touchées :

- Agente ou agent de bureau, classe II
- Auxiliaire de bureau
- Opératrice ou opérateur en reprographie
- Opératrice ou opérateur en reprographie, classe principale
- Infirmière ou infirmier
- Surveillante ou surveillant d'élève
- Surveillante sauveteuse ou surveillant-sauveteur
- Préposée ou préposé aux élèves handicapés
- Aide général de cuisine
- Ouvrière ou ouvrier d'entretien, classe III (aide domestique)

Vous recevrez dans les prochaines semaines votre nouvelle convention collective.

Bonne lecture!

Le comité de négociation vous dit merci!

*Le comité de négociation (À la table sectorielle)*

*Marie-Claude Cadieux (Porte-parole et conseillère syndicale au SCFP)*

*Sylvain Ladouceur (Président du CPSS SCFP Section locale 4296)*

*Chantal Tremblay (Région de Québec SCFP Section locale 1296)*

*Huguette Blais-Farley (Région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec SCFP Section locale 1911)*